

Service Questure
Bureau du conseil municipal

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 25 janvier 2010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE VINGT CINQ JANVIER DEUX MILLE DIX, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du

19 janvier 2010.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

Monsieur Michel DESTOT, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Michel DESTOT - M. Jérôme SAFAR - M. Philippe de LONGEVIALLE -
Mme Florence HANFF - Mme Marie-France MONERY - Mme Geneviève FIORASO -
M. Jacques CHIRON - Mme Eliane BARACETTI - M. Patrice VOIR - Mme Marie-Claire NEPI
- M. Paul BRON - M. Georges LACHCAR - M. Olivier NOBLECOURT -
M. Abderrahmane DJELLAL - Mme Sylvie DRULHON - Mme Laure MASSON -
M. Bernard BETTO - Mme Hélène VINCENT - M. Stéphane SIEBERT -
Mme Béatrice DOUTRIAUX - Mme Christine CRIFO - M. Farid DERBAL -
Mme Céline DESLATTES - Mme Bity DIENG - Mme Linda EL HADDAD -
M. Pascal GARCIA - M. Eric GRASSET - M. Gildas LAERON - M. Jean-Philippe MOTTE -
Mme Hakima NÉCIB - M. Serge NOCODIE - Mme Eléonore PERRIER - Mme Camille PLET -
Mme Ariane SIMIAND - Mme Gisèle TAVEL - Mme Nathalie BERANGER -
Mme Marguerite BON - Mme Bernadette CADOUX - M. Matthieu CHAMUSSY -
M. Fabien de SANS NICOLAS - M. Olivier ROUX - M. Hervé STORNY -
M. Olivier BERTRAND - Mme Gwendoline DELBOS-CORFIELD -
Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Gilles KUNTZ - M. Hakim SABRI.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Marie-José SALAT donne pouvoir à M. Jacques CHIRON de 17H10 à 18H00
M. Alain PILAUD donne pouvoir à M. Farid DERBAL de 17H10 à 17H55
Mme Monique VUAILLAT donne pouvoir à M. Eric GRASSET de 17H10 à 20H30
M. Morad BACHIR-CHERIF donne pouvoir à Mme Camille PLET de 17H10 à 17H45
Mme Aline BLANC-TAILLEUR donne pouvoir à Mme Florence HANFF de 17H10 à 18H05
M. Jean-Michel DETROYAT donne pouvoir à M. Abderrahmane DJELLAL de 17H10 à 20H30
M. Stéphane GEMMANI donne pouvoir à Mme Béatrice DOUTRIAUX de 17H10 à 18H20
Mme Michèle JOSSERAND donne pouvoir à M. Patrice VOIR de 17H10 à 20H30
M. Jacques THLAR donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 17H10 à 20H30
M. Henri BAILE donne pouvoir à Mme Bernadette CADOUX de 17H10 à 20H30
Mme Pascale MODELSKI donne pouvoir à M. Fabien de SANS NICOLAS de 17H10 à 20H30
Mme Maryvonne BOILEAU donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 17H10 à 18H30.

Secrétaire de séance : Mme Camille PLET.

Le procès verbal du Conseil municipal du 14 décembre 2009 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 1 - (D 013) - RELATIONS INTERNATIONALES - Aide humanitaire d'urgence aux populations civiles de Haïti sinistrées par un tremblement de terre.
Intervention(s): M. le Maire , M. KUNTZ , Mme TAVEL.

Un amendement est présenté par M. le Maire, oralement. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser une subvention de 20 000 Euros à l' UNICEF France pour la mission d'aide humanitaire actuellement engagée à Haïti.
- de demander à l'UNICEF France de transmettre un bilan de l'utilisation de ces fonds au profit des populations civiles haïtiennes.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2 - (A 014) - DEPLACEMENTS - Ligne E du tramway du Fontanil-Cornillon à Grenoble. Faisabilité d'une extension sur le cours de la Libération. Avis de la ville de Grenoble sur les modalités de la concertation prévue par le Syndicat Mixte des Transports en Commun (S.M.T.C.) au titre de l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme.
Intervention(s): M. CHIRON, M. BERTRAND, M. VOIR, M. CHAMUSSY, M. GRASSET, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de donner un avis favorable aux modalités de concertation sur le projet de la ligne E Le Fontanil-Cornillon / Grenoble définies par délibération du S.M.T.C. du 14 décembre 2009,
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre avec le S.M.T.C. toutes les actions de nature à assurer la meilleure concertation possible,
- de réaffirmer son attachement à ce projet.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 3 - (A 013) - ENVIRONNEMENT - Organisation générale de la Biennale de l'Habitat Durable 2010.
Intervention(s): M. SIEBERT, Mme BOILEAU, Mme BLANC-TAILLEUR, M. le Maire.

Un amendement est présenté par M. SIEBERT. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les propositions de partenariat et les tarifs suivants appliqués pour l'organisation du salon de la rénovation thermique et des matériaux durables :

Module équipé :

9 m² : 2 100 € HT

9 m² supplémentaires : 1 950 € HT

Angle : 150 € HT

Module nu en îlot :

36 m² minimum (par tranches de 18 m²) : 195 € HT/m²

Une réduction de 15 % sera appliquée aux adhérents du CLUSTER Eco-Energie Rhône-Alpes ;

- d'approuver la convention-type de partenariats, ci-annexée, et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions à venir ;
- d'approuver la convention de partenariat avec la Cité de l'Architecture et du Patrimoine et d'autoriser M. le Maire à signer la convention ci-annexée ;
- d'approuver le projet de convention avec le Réseau IDEAL, ci-annexé, et d'autoriser M. le Maire à signer la convention à venir ;
- d'approuver l'opération "échanges d'ampoules" et son déroulement sur l'espace public.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 4 - (A 017) - URBANISME AMENAGEMENT - Projet de Directive Territoriale d'Aménagement (D.T.A.). Avis de la Ville de Grenoble.
Intervention(s): M. de LONGEVIALLE, M. BERTRAND, M. CHAMUSSY, M. MOTTE, M. CHIRON.

Un amendement est présenté par M. BERTRAND. Celui-ci est repoussé : Pour : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs"- Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société Civile" + 5 "Majorité Présidentielle" - Contre : Le reste.

Un second amendement est présenté par M. de LONGEVIALLE. Celui-ci est adopté : Ne prennent pas part au vote : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" + 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société Civile" + 5 "Majorité Présidentielle" - Pour : le reste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de donner un avis favorable sur le projet de Directive Territoriale d'Aménagement (D.T.A.) des Alpes du Nord, joint en annexe sous forme de CD-ROM ;
- d'assortir cet avis favorable des recommandations figurant en annexe.

Délibération : Adoptée.

Votes séparés :

- Approbation du Projet de Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes du Nord : Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs"- Pour : le reste.
- Avis de la Ville de Grenoble : Contre : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société Civile" + 5 "Majorité Présidentielle"- Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs"- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 5 - (A 004) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Alignement de la rue des Fleurs - Acquisition d'une parcelle de terrain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acquérir une parcelle de terrain de 67m² issue de la division de la parcelle cadastrée section AX n° 265, dans le cadre de la mise à l'alignement de la rue des Fleurs;
- d'acquérir à titre gratuit dans le cadre du permis de construire 39 m² issus de cette nouvelle

parcelle, et 28 m² issus de cette même parcelle, au prix de 9 191 euros auprès de la SARL Avenir Construction, 104 cours Jean Jaurès à Grenoble;

- de dire que le transfert des 39m² cédés à titre gratuit ne donnera lieu à aucun versement au profit du Trésor, conformément à l'article 1042 du code Général des Impôts dont la Ville de Grenoble sollicite l'application ;

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire;

- de classer la nouvelle parcelle de 67 m² dans le domaine public de la ville de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 6 - (A 005) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession d'un bien à l'Etablissement Public Foncier Local de la Région Grenobloise (EPFL-RG) sis 70 rue du Vercors et demande de portage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de céder à l'Etablissement Public Foncier de la Région Grenobloise le bien sis 70 rue du Vercors pour un montant de 100 000 € ;

- de demander à l'EPFL-RG de porter ce bien et de le classer en réserve foncière au titre du dispositif "renouvellement urbain" ;

- de s'engager à respecter les conditions générales et particulières de portage, définies par le règlement intérieur de l'EPFL-RG ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de portage et de mise à disposition relatives aux réserves foncières.

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs"- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 7 - (A 006) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Programme Innovant d'Habitat. Cession du tènement sis 101 bis cours Berriat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de constater la désaffectation du bien sis 101 bis cours Berriat et de le déclasser du domaine public;

- de céder le tènement sis 101 bis cours Berriat au groupement d'habitants "le 101 bis" constitué de Mme Arlette CHASTANG, Mme Madeleine ROUX et son fils, M. Jean DUTOUR et Mme Claire GROSBOIS et leurs enfants, M. et Mme DUCHAMP CAPUANO Laëtitia et Pierre Emmanuel et leurs enfants, ou à toute personne morale qui s'y substituerait en respectant les engagements initiaux, pour un montant de 75 000€;

- que toute revente fera l'objet d'un droit de préférence au profit de la ville de Grenoble pendant 6 ans;

- d'autoriser la réalisation de sondages géotechniques et le dépôt de permis de construire avant la signature de l'acte authentique;

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce projet.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 8 - (A 010) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Legs ORSIER-ZEBERT : cession d'un appartement situé 1 allée du Canton à Pont de Claix à Madame et Monsieur CHALIGUI.

Intervention(s): M. KUNTZ, M. de LONGEVIALLE, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de céder à Madame et Monsieur Omar CHALIGUI l'appartement de type T4 avec cave et emplacement de parking, provenant du legs ZEBERT-ORSIER situé au 9e étage, 1 allée du Canton, à Pont de Claix ;

- de dire que cette cession se fera au prix de 126 000 € compris 4 000 € de négociation, soit un montant de 61 000 € pour la Ville de Grenoble ;

- de dire que le montant de cette cession sera utilisé au bénéfice des handicapés mentaux ou moteurs, notamment par le versement de subventions aux associations d'handicapés et par la réalisation d'aménagements destinés à leur accessibilité.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 9 - (A 011) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Grenoble Sud - Villeneuve : acquisition d'un garage dans le parking silo 3.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acquérir le box de garage de Madame Pilar FLORES SANCHEZ, situé dans le parking silo 3 à la Villeneuve pour un montant de 5 000 € ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 10 - (A 012) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Villeneuve - Cession d'un logement 100 Galerie de l'Arlequin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider la vente par l'agence Immo de France du logement G201 situé 100 Galerie de l'Arlequin à Monsieur et Madame DOBRILLA pour un montant de 70 000 €, dont 65 000 € revenant à la Ville et 5 000 € de frais d'agence ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 11 - (A 007) - VOIES PUBLIQUES - Convention d'assistance avec la ville de Seyssinet-Pariset pour la maintenance des carrefours à feux du boulevard de l'Europe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec la Ville de SEYSSINET PARISSET pour la maintenance des carrefours à feux du boulevard de l'Europe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 12 - (B 012) - SANTE PUBLIQUE - Adoption de la déclaration de ZAGREB sur les Villes O.M.S. et mise en place d'une instance de pilotage Ville Santé.
Intervention(s): M. VOIR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'adopter les termes de la déclaration de Zagreb sur les villes santé ;
- de nommer membres de l'instance de pilotage "Ville Santé" :**

Michel DESTOT : président

Patrice VOIR : vice-président

Olivier NOBLECOURT : membre

Florence HANFF : membre

Sylvie DRUHLON : membre

Hélène VINCENT : membre

Paul BRON : membre

Monique VUAILLAT : membre

Philippe de LONGEVIALLE : membre

Stéphane SIEBERT : membre

Jacques CHIRON : membre

Laure MASSON : membre

Linda EL HADDAD : membre

Céline DESLATTES : membre

Stéphane GEMMANI : membre

Eric GRASSET : membre

Jacques THIAM : membre

Maryvonne BOILEAU : membre

Olivier ROUX : membre

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 13 - (B 005) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Contrôle des chats errants : avenant n° 5 à la convention entre la ville de Grenoble et le Syndicat des Vétérinaires de l'Isère (SVDI)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 5 ci-annexé définissant le contenu des actes confiés au syndicat des vétérinaires de l'Isère, pour le contrôle des chats errants ;

- de rémunérer les prestations au prix forfaitaire de :

*** Castration d'un mâle, apposition d'un tatouage marquage de l'oreille gauche par un S et délivrance de carte au prix coûtant : 41,40 €**

*** Ovariectomie d'une femelle, apposition d'un tatouage et délivrance de carte au prix coûtant : 68,60 €,**

- de dire que ces tarifs sont applicables à compter du 1er janvier 2010

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 14 - (B 016) - PREVENTION SECURITE - Avenant financier à la convention de mise à disposition gratuite de locaux à l'Observatoire International des Prisons - Groupe local d'observation de la Maison d'arrêt de Varces (O.I.P G.L.O GRENOBLE).

Intervention(s): M. KUNTZ, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de mettre à disposition de l'Observatoire International des Prisons, Groupe local d'observation de Grenoble-Varces, les locaux sis 2, allée du Lys Rouge,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant ci-joint.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 15 - (C 010) - AFFAIRES CULTURELLES - Conventions financières 2010 conclues entre la ville de Grenoble et les associations du secteur culturel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions jointes en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 16 - (C 007) - AFFAIRES CULTURELLES - Conventions et avenants conclus en 2010 entre la ville de Grenoble et les associations "Pied à coulisse- CDC le Pacifique" et "Barbarins et Fourchus" dans le cadre de la politique culturelle.

Intervention(s): Mme DELBOS-CORFIELD, Mme BARACETTI, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de ratifier les termes de la convention à intervenir entre la Ville, l'Etat, la Région, le Département et Le Pied à Coulisse - Le Pacifique CDC,
- de ratifier les termes des avenants aux conventions d'objectifs et de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association "Barbarins et Fourchus",
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants et convention correspondants, joints en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 17 - (C 006) - AFFAIRES CULTURELLES - Première session de la bourse des arts plastiques de la ville de Grenoble pour l'année 2009 - Prix de la ville de Grenoble attribué au lauréat de l'exposition de Noël.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer le prix de la ville de Grenoble, conformément à l'avis du jury, à Fabienne BALLANDRAS lauréate de la troisième édition de l'exposition de Noël. Ce prix doté de 3 000 € constitue la 1ère session de la Bourse des arts plastiques de la Ville de Grenoble 2010, dispositif de soutien à la création plastique.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 18 - (C 008) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Demandes de subventions auprès du Ministère de la Culture pour le cycle d'orientation professionnelle du cursus Art Dramatique au titre de l'exercice budgétaire 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de solliciter auprès du Ministère de la Culture l'attribution d'une subvention de 22000€ au titre de l'exercice 2009 pour le cycle d'orientation professionnelle du cursus d'Art Dramatique du Conservatoire à Rayonnement Régional de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 19 - (C 016) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre de Création : Convention de partenariat ville de Grenoble et structures partenaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- de ratifier les termes de la convention type de partenariat entre la ville de Grenoble et les structures partenaires,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à venir.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 20 - (C 004) - EDUCATION - Enseignement du 1er degré : Participation de la ville de Grenoble aux frais de fonctionnement d'une Classe d'Intégration Spécialisée (CLIS) de la commune de Vif accueillant des enfants grenoblois - Année scolaire 2008/2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention proposée par la commune de Vif, fixant la participation de la ville de Grenoble au fonctionnement de cette CLIS à 2 800 € au titre des deux élèves grenoblois qui y ont été scolarisés durant l'année scolaire 2008-2009.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 21 - (C 024) - EDUCATION - ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRE : signature des avenants aux conventions de participation financière Ville - Organismes de Gestion des Écoles Catholiques (OGEC) des écoles privées en contrat d'association avec l'Etat.
Intervention(s): M. SABRI, M. BRON.

<p>Un amendement est présenté par M. SABRI. Celui-ci est repoussé. Pour : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs"- Contre : le reste.</p>
--

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec chacune des associations de gestion des écoles privées catholiques concernées (OGEC), les avenants aux conventions initiales signées en 2005, 2006, 2007 et 2009 .

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs"- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 22 - (C 023) - SPORT - Tarification des activités sportives "Sport Vacances" applicable à compter du 1er février 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les tarifs figurant dans les deux tableaux ci-annexés pour les activités de la formule "Sport Vacances", applicables à compter du 1er février 2010.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 23 - (C 013) - SPORT - Conventions générales d'objectifs et avenants financiers avec les associations du secteur sportif pour l'exercice 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions générales d'objectifs jointes en annexe à intervenir entre la ville de Grenoble et les associations Entente Athlétique Grenoble , GUC Athlétisme et ASPTT Grenoble pour sa section Athlétisme,

- de dire que ces conventions seront conclues pour une durée de trois saisons sportives à compter de la saison 2009-2010 et pourront être renouvelées par reconduction expresse pour une nouvelle période,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec chacune des associations mentionnées dans le tableau récapitulatif joint en annexe, les conventions et les avenants financiers correspondants.

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention aux associations dans lesquelles ils ont la qualité d'administrateur : M. DERBAL, M. LAERON.

DELIBERATION N° 24 - (C 022) - SPORT - Manifestations sportives : conventions de partenariat entre la ville de Grenoble et les associations Grenoble Tennis, Grenoble Université Club (GUC) Escrime et Grenoble Université Club - Judo Club du Dauphiné (GUC-JCD).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'apporter son soutien aux associations Grenoble Tennis, GUC Escrime et GUC-JCD pour l'organisation de manifestations sportives : mise à disposition gratuite d'installations sportives, prêts gracieux de matériel et décoration florale, participation à la communication, attribution de subventions exceptionnelles : 22.000 € à Grenoble Tennis, 2.000 € au GUC Escrime et 750 € au GUC-JCD,

- d'approuver les dispositions des conventions de partenariat ci-jointes avec les associations Grenoble Tennis, GUC Escrime et GUC-JCD,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 25 - (C 015) - SPORT - Convention de mise à disposition de locaux et installations sportives entre la ville de Grenoble et l'association Grenoble Tennis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les dispositions de la convention de mise à disposition des locaux et installations sportives ci-annexée à intervenir entre la Ville de Grenoble et l'association Grenoble Tennis,**
- **de dire que cette convention est annexée à la convention générale intervenue entre la Ville et l'association Grenoble Tennis par délibération du Conseil municipal du 26 janvier 2009,**
- **de dire que cette convention est conclue aux mêmes conditions que la convention générale signée entre la Ville et l'association Grenoble Tennis, soit pour une durée de trois saisons sportives avec effet au début de la saison 2008-2009 ; à l'échéance, elle pourra être renouvelée de manière expresse pour une nouvelle période,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux et d'installations sportives à intervenir entre la Ville et l'association Grenoble Tennis.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 26 - (D 011) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - PROJET URBAIN - Presqu'île - Approbation d'une convention entre la Métro, la SEM InnoVia Grenoble Durablement et la Ville de Grenoble, pour le financement par la Métro des participations au coût des équipements publics des constructeurs publics ne tenant pas leurs droits à construire de l'aménageur.

Intervention(s): Mme FIORASO, M. de LONGEVIALLE, Mme DELBOS-CORFIELD, Mme CRIFO, M. MOTTE, M. le Maire.

Un amendement est présenté par Mme FIORASO : Celui-ci est adopté. Ne prennent pas part au vote : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs"+ IPS, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparenté (M. SIEBERT) - Pour : le reste.

Un second amendement est présenté par Mme FIORASO. Celui-ci est adopté. Ne prennent pas part au vote : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs"+ IPS, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparenté (M. SIEBERT) - Pour le reste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention ci-annexée relative aux participations des constructeurs ne tenant pas leurs droits de l'aménageur de la ZAC Presqu'île, entre la Métro, la SEM InnoVia Grenoble Durablement et la Ville de Grenoble, pour les projets d'intérêt public ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.**

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 1 PS, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparenté (M. SIEBERT) - Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 27 - (D 014) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - PROJET URBAIN -
Projet de recomposition urbaine autour du cours de l'Europe : extension du périmètre d'étude (article L.111.10 du Code de l'urbanisme).

Intervention(s): M. de LONGEVIALLE, M. KUNTZ, M. le Maire, M. CHAMUSSY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'étendre le périmètre d'étude du projet de recomposition urbaine autour du cours de l'Europe, au nord ouest par la rue Jean Perrin et en frange nord de l'avenue Edmond Esmonin, tel que dessiné sur la carte ci-annexée ;
- de délimiter les terrains concernés par le périmètre d'étude y afférant, tel que sur la carte jointe en annexe ;
- de prendre en considération la mise à l'étude complémentaire du projet de recomposition urbaine correspondant à l'extension du périmètre initial du cours de l'Europe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre à jour le PLU par arrêté ;
- de faire mention de la prise en considération de l'extension de la mise à l'étude du projet dans deux journaux diffusés dans le département conformément à l'article R111.26.1 du Code de l'urbanisme.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Majorité Présidentielle" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 28 - (D 009) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Palais des Sports de
Grenoble - Programme de rénovation et grosse maintenance.

Intervention(s): Mme FIORASO, M. KUNTZ, M. le Maire, M. MOTTE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la mise en œuvre d'un programme de travaux de rénovation du Palais des Sports sur la période 2010-2012, pour un budget prévisionnel de 900 000 €HT,
- d'autoriser le lancement des procédures de consultation correspondantes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toute participation financière extérieure pour la réalisation de ces travaux.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 "Écologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 29 - (D 002) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Avenant de prolongation
à la convention de participation financière pluriannuelle du 10 février 2007 avec l'association Palais des Sports Grenoble Isère.

Intervention(s): Mme FIORASO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant ci-joint ;

- d'attribuer à l'association Palais des Sports Grenoble Isère au titre de l'année 2010 :
 - un 1er acompte de 315 000€ versé au mois de février 2010
 - un 2ème acompte de 210 000€ versé au mois de mars 2010.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention aux associations dans lesquelles ils ont la qualité d'administrateur : Mme BERANGER, Mme BLANC-TAILLEUR, Mme DRULHON, M. GEMMANI, M. PILAUD, M. SIEBERT.

DELIBERATION N° 30 - (D 010) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Financement des projets menés par la ville de Grenoble dans le domaine de l'emploi - Année 2010.

Intervention(s): M. DJELLAL.

Un amendement est présenté par M. DJELLAL. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de solliciter les subventions les plus larges auprès des partenaires concernés afin de financer les actions portées par la Ville en 2010 (Forum pour l'Emploi, Opération 100 chances 100 emplois, actions sur les quartiers politique de la ville) et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant ;

- de solliciter les subventions les plus larges auprès des partenaires concernés afin de financer les postes de conseillers emploi et référents PLIE 2010, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 31 - (D 007) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention spécifique entre la ville de Grenoble et la Représentation en France de la Commission Européenne pour les activités organisée en 2010 par le centre d'information Europe Direct hébergé à la Maison de l'International.

Intervention(s): M. BETTO, Mme GIROD de L'AIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Représentation en France de la Commission européenne, la convention spécifique pour l'année 2010, relative au projet "Europe Direct",
- d'accepter une subvention de 21 000 € versée par la Représentation en France de la Commission européenne au titre de l'année 2010,

Délibération : Adoptée

Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 32 - (D 012) - RELATIONS INTERNATIONALES - Prise en charge des frais liés au déplacement en Palestine de Madame Françoise GUYOT et Monsieur René SUPLY, membres du Comité de Jumelage Grenoble-District de Bethléem, dans le cadre d'une mission de la Ville de Grenoble du 9 au 13 février 2010.

Intervention(s): Mme GIROD de L' AIN, M. le Maire, M. VOIR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le paiement des frais (estimation de 3 000 euros) liés au déplacement de Madame GUYOT et Monsieur SUPLY en Palestine.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 33 - (E 008) - FINANCES - Budget Principal : affectation de subventions sur crédits existants

Intervention(s): Mme DELBOS-CORFIELD, M. le Maire.

Un amendement est présenté par M. SAFAR. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- OGEC DE L'ECOLE EXTERNAT NOTRE-DAME :

Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

- OGEC ECOLE PRIMAIRE LES CHARMILLES :

Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" + 1 PS, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparenté (Mme PERRIER) - Pour : le reste.

- OGEC ECOLE SAINT BRUNO :

Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

- OGEC ECOLE SAINT JOSEPH DE GRENOBLE :

Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

- OGEC ECOLE SAINT-FRANCOIS DE SALES :

Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

- OGEC ECOLE SAINT-PIERRE DU RONDEAU :

Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

- OGEC INSTITUT BAYARD (ECOLE) :

Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

- OGEC SAINT BRUNO BERRIAT :

Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

- CEA - CENG : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE :

Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

- GESTION DE LA MAISON DU TOURISME :

Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

- INSTITUT MAX VON LAUE - PAUL LANGEVIN :

Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

- PALAIS DES SPORTS DE GRENOBLE-ISERE ASS :

Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté.

les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention aux associations dans lesquelles ils ont la qualité d'administrateur : M. DERBAL, M. LAERON, Mme EL HADDAD, M. NOBLECOURT, M. LACHCAR, Mme MONERY, Mme PLET, Mme SIMIAND, Mme BERANGER, Mme BLANC-TAILLEUR, Mme DRUHLON, M. GEMMANI, M. PILAUD, M. SIEBERT,

DELIBERATION N° 34 - (E 015) - SYNDICATS INTERCOMMUNAUX - Communauté de l'eau potable de la région urbaine grenobloise - Renouvellement de l'adhésion de la ville de Grenoble, adoption de la convention cadre et de son avenant annuel, attribution d'une participation à l'établissement public du Scot.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de renouveler l'adhésion de la ville de Grenoble à la Communauté de l'Eau Potable portée par l'établissement public du SCOT de la région urbaine grenobloise.

- d'adopter la convention cadre instituant la Communauté de l'Eau Potable, ci-annexée ;

- d'autoriser le Maire de Grenoble à signer la convention cadre pour une durée de trois ans, à compter du 1er février 2010.
- d'adopter l'avenant à la convention cadre de la Communauté de l'Eau Potable pour l'année 2010, ci-annexé.
- d'autoriser le Maire de Grenoble à signer l'avenant à la convention cadre de la Communauté de l'Eau Potable pour l'année 2010 ci-annexé.
- d'attribuer à ce titre une participation de 5 000 € à l'établissement public du SCot de la région urbaine grenobloise.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 35 - (E 017) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SEM Grenoble Habitat - Prise de participation de la SEM dans une société commerciale sous forme d'une S.A.S. (Société par Actions Simplifiée).

Intervention(s): Mme BOILEAU, M. SAFAR, M. CHIRON, M. de LONGEVIALLE, M. CHAMUSSY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la prise de participation de la SAEML Grenoble Habitat dans le capital de la SAS Clos des Fleurs, pour un montant de 4 900 €.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Aletnatifs" + 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 36 - (E 001) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - autorisation de signer.

Un amendement est présenté par Mme SALAT. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le choix des consultations publiques décrites ci-dessus ;
- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer les marchés : 09A319 - 09A331 - 09A332 - 09A460.
- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer l'avenant au marché n° 08A241.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 37 - (E 004) - ADMINISTRATION GENERALE - "Dégrèvement de frais de mise en fourrière"

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les remboursements ci-dessous conformément au détail des demandes de dégrèvements figurant sur le tableau ci-joint :
- 11 dégrèvements totaux : soit la somme de mille six euros et cinquante centimes

- 4 dégrèvements partiels : soit la somme de cent quatre vingt trois euros
- 1 frais de déplacement fouriériste : soit la somme de quinze euros vingt centimes.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 38 - (E 023) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus - Application des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du code général des Collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

Colloque International des Villes et territoires Universitaires

- les 3 et 4 décembre 2009 à Aix en Provence - M. BETTO

Congrès de la FNAIM

Cérémonie de remise des "Rubans du Développement Durable 2009" Grenoble primée pour les orientations "Grenoble Facteur 4"

- du 6 au 8 décembre 2009 à Paris - M. DE LONGEVIALLE

Commission "Europe et Services Publics Locaux de l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe

- les 8 et 9 décembre 2009 à Paris - M. BETTO

Conseil d'Administration de la Biennale de Lyon

- le 10 décembre 2009 à Lyon - MME BARACETTI

Conseil d'Administration du CRDSU

- le 11 décembre 2009 à Lyon - M. MOTTE

Journée d'étude du CSTB : exposé de la Municipalité de St Denis sur la politique jeunesse de la Ville de St Denis

- le 11 décembre 2009 à Paris - MME VINCENT

Conseil d'Administration du GRSP

- le 15 décembre 2009 à Lyon - M. VOIR

Assemblée Générale des Villes Internet

11è Remise des labels Ville Internet

- le 15 décembre 2009 à Paris - M. LAERON

Rendez-vous Institut ASPEN France

- le 15 décembre 2009 à Paris - M. NOBLECOURT

Bureau de l'UNML

- le 17 décembre 2009 à Paris - M. DJELLAL

Ouverture officielle de "Essen Capitale européenne de la Culture"

- les 8 et 9 janvier 2010 à Dusseldorf - M. BETTO

Commission Education de l'AMGVF

- le 13 janvier 2010 à Paris - M. BRON

Bureau du Réseau Français des Villes Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé

- le 13 janvier 2010 à Paris - M. VOIR

Réunion de la Commission Europe de l'AMGVF
Réunion de la Commission "Europe, Coopération et Développement" de l'AFCCRE
- du 20 au 22 janvier 2010 à Strasbourg - M. BETTO

Délégation de coopération entre les villes de Grenoble et de Ouagadougou
- du 23 au 26 janvier 2010 à Ouagadougou - MRS DETROYAT et THIAI

Visite d'étude du pôle Inter générationnel de St Apollinaire (Dijon)
- le 28 janvier 2010 à St Apollinaire - MME HANFF

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" + 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 " Majorité Présidentielle" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 39 - (E 013) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Création et transformations de postes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la création et les transformations de poste figurant dans l'annexe ci jointe.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 40 - (E 003) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Avancement de grade : détermination des taux.

Intervention(s): M. KUNTZ, Mme SALAT, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer, pour l'année 2010, un taux de promotion grade par grade, suivant le tableau joint en annexe qui se substitue à celui présenté au cours du Conseil Municipal du 17 novembre 2009.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 41 - (E 005) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Remises gracieuses de dette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder une remise gracieuse partielle de la créance due par Madame FERNANDEZ, soit la moitié de la somme : 549,75 euros ;

- d'accorder une remise gracieuse totale de la créance due par Madame BOUDOUHA, soit 228,71 euros.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 42 - (E 019) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Protocole transactionnel relatif à l'indemnisation d'un agent municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le maire à signer le protocole ci-joint.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 43 - (E 022) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Modification du tableau fixant la liste des emplois dont les titulaires bénéficient d'une concession de logement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'inscrire l'emploi de directeur général adjoint chargé du département Culture, Sport, Education Jeunesse, sur la liste des emplois bénéficiant d'une concession de logement par utilité de service ;
- que cette concession aura lieu moyennant une redevance de 50 % de la valeur locative brute de la taxe d'habitation telle que fixée par les services fiscaux, chauffage et fluides étant à la charge de l'occupant.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Majorité Présidentielle" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 44 - (E 020) - CIMETIERES - rectificatif tarifs 2010

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les tarifs qui entreront en vigueur à partir du 1er janvier 2010, à savoir :
- place de 15 ans (une seule inhumation) : 210,00 euros
- place de 15 ans (deux inhumations) : 300,00 euros
- place de 30 ans (deux inhumations) : 600,00 euros
- place de 50 ans (deux inhumations) : 1050,00 euros
- place perpétuelle (deux inhumations) : 12300,00 euros
- concession cinéraire de 30 ans (4 urnes) : 705,00 euros
- case de columbarium de 30 ans (pour 4 urnes) : 705,00 euros
- dépôt de corps dans le caveau provisoire (par semaine) : 11 euros
- dépôt de corps dans le caveau provisoire (par mois) : 43 euros

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 45 - (G 002) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation de représentants de la ville de Grenoble auprès de différents organismes : A.D.I.I.J. - Association Départementale d'Information et d'Initiative Jeunesses.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner Mme Gwendoline DELBOS-CORFIELD, en qualité de représentante titulaire de la ville de Grenoble auprès de l'A.D.I.I.J.

- de désigner Mme Marguerite BON, en qualité de représentante titulaire de la ville de Grenoble auprès de l'A.D.I.I.J.

De dire que les représentants de la ville de Grenoble auprès de l'A.D.I.I.J. sont désormais les suivants :

- Mme Hélène VINCENT
- M. Paul BRON
- Mme Camille PLET
- Mme Gisèle TAVEL
- Mme Gwendoline DELBOS-CORFIELD
- Mme Marguerite BON

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 46 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte-rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 04 avril 2008.

Intervention(s): M. KUNTZ, M. SAFAR.

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ses délégations de pouvoirs.

Le groupe Opposition Municipale (UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile – Majorité présidentielle) quitte la salle.

VOEU(X) :

DELIBERATION N° 47 - (G 003) - VOEU - relatif à la défense du service public de la petite enfance présenté au nom de la majorité municipale.

Intervention(s): M. NOBLECOURT, M. VOIR, M. BERTRAND.

Un amendement est présenté par M. BERTRAND. Celui-ci est repoussé. Pour : 5 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Ne prend pas part au vote : 1 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" (Mme BOILEAU) - Contre : le reste.
--

Après en avoir délibéré, le conseil municipal demande :

- au Président de la République et au Gouvernement de défendre le service public de la petite enfance en l'excluant, dans la proposition qui sera formulée à la Commission Européenne, du champ d'application de la directive 2006/123/CE du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur ;
- au Premier Ministre de saisir dans les meilleurs délais le Parlement pour mettre au débat public l'enjeu fondamental de l'application nationale de la directive « service », dans le secteur de la petite enfance et plus largement de l'action sociale.

Voeu : Adopté

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30

ANNEXE(S)

Liste des conventions financières pour l'exercice 2010

Organisme demandeur	Intitulé de l'action	Référence de la convention	Subvention 2010 votée au CM du 25 janvier 2010
ESPACE 600	Aide aux activités 2010	CONVENTION FINANCIERE DU C.M. DU 25 janvier 2010 (C010)	174 220 €
Pied à coulisse (le) - le Pacifique/CDC	Aide aux activités 2010	CONVENTION FINANCIERE DU C.M. DU 25 janvier 2010 (C010)	75 000 €
Gestion festival de Jazz Grenoble Isère	Aide aux activités 2010	CONVENTION FINANCIERE DU C.M. DU 25 janvier 2010 (C010)	74 400 €
TROISIEME BUREAU	Aide aux activités 2010	CONVENTION FINANCIERE DU C.M. DU 25 janvier 2010 (C010)	35 000 €
BARBARINS ET FOURCHUS	Aide aux activités 2010	CONVENTION FINANCIERE DU C.M. DU 25 janvier 2010 (C010)	92 000 €

DISPOSITIONS RELATIVES AUX TARIFS SPORT VACANCES

Activités sportives en période de vacances scolaires

La facturation est établie à la **journée** pour tenir compte de la souplesse de l'offre d'animations municipales (à la semaine ou 3 jours seulement par exemple). Le montant facturé correspond à un forfait (ou un droit d'inscription forfaitaire) pour toute la journée concernée. Toute absence du participant ne sera donc pas remboursée.

Les activités sont configurées sous 3 groupes de prix tenant compte du coût de revient de l'activité. Le bornage est harmonisé à 380-1380 au lieu de 305-1250 en 2008-2009.

Tarifs A (voir tableau en dernière page)

Appliqués pour :

- Les usagers habitant Grenoble
- Les agents de la ville de Grenoble et du CCAS et leurs enfants
- Les enfants des classes à horaire aménagé (CHAM)
- Les enfants pour lesquels les familles se voient imposer la scolarisation dans une école Grenobloise par la Commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CLIS).

Ces tarifs sont calculés sur la base du Quotient familial établi par la Caisse d'Allocations Familiales, ou à défaut calculé suivant les mêmes modalités. Le constat d'une erreur manifeste ou une incohérence apparente autorise les services municipaux à exiger des justificatifs de revenus et à procéder à des rappels de factures. En l'absence de production du quotient CAF ou de justificatifs de revenus, le tarif maximum est appliqué et reste applicable sur les factures déjà établies

TARIFS POUR 2010-2011

QF	<i>GROUPE 1</i>	<i>GROUPE 2</i>	<i>GROUPE 3</i>
	<i>Sport Vacances Activités de base : badminton, roller, cirque, tennis, danse, judo...</i>	<i>Sport Vacances Activités spécifiques (à encadrement renforcé ou transportées) : VTT, escalade, patinage sur glace, tir à l'arc...</i>	<i>Sport Vacances Activités ski (fil G2 et surecôt de forfait et d'entretien de matériels)</i>
Inférieur ou égal à 380	3 € / j	4 € / j	6 € / j
De 380 à 1380	De 3.00 € à 15.00 € / j selon la formule suivante* (QF x 0.012) - 1.56	De 4.00 € à 20.00 € / j selon la formule suivante* (QF x 0.016) - 2.08	De 6.00 € à 30.00 € / j selon la formule suivante* (QF x 0.024) - 3.12
Supérieur ou égal à 1380	15 € / j	20 € / j	30 € / j
<i>Coût réel moyen supporté par la collectivité Pour information</i>	<i>21,40 € / j / participant</i>	<i>27,60 € / j / participant</i>	<i>42,80 € / j / participant</i>

* Voir le tableau en dernière page pour des exemples de prix

Tarifs B

Appliqués pour :

- Les usagers ne bénéficiant pas des Tarifs A (Hors Grenoble)

TARIFS POUR 2010-2011

QF	<i>GROUPE 1</i>	<i>GROUPE 2</i>	<i>GROUPE 3</i>
	<i>Sport Vacances Activités de base : badminton, roller, cirque, tennis, danse, judo...</i>	<i>Sport Vacances Activités spécifiques (à encadrement renforcé ou transportées) : VTT, escalade, patinage sur glace, tir à l'arc...</i>	<i>Sport Vacances Activités ski (id G2 et surcoût de forfait et d'entretien de matériels)</i>
TARIF FIXE	18 € / j (19,40 € / j en 2008/09)	24 € / j (32,35 € / j en 2008/09)	36 € / j (32,35 € / j en 2008/09)
<i>Coût réel moyen supporté par la collectivité</i>	<i>21,40 € / j / participant</i>	<i>27,60 € / j / participant</i>	<i>42,80 € / j / participant</i>
<i>Pour information</i>			

TARIF A (usagers Grenoblois et assimilés)

GRUPE 1 (Sport Vacances – activités de base)

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2008-2009 base journée	TARIFS au 01/02/2010	écart
Sup. ou égal à 1380	16,70 € (QF 1280)	15,00 €	-1,70 €
EXEMPLES DE TARIFS pour quelques QF selon formule (QF x 0,016) – 2,08	1200	15,43 €	12,72 € -2,71 €
	1100	14,16 €	11,64 € -2,52 €
	1000	12,68 €	10,38 € -2,30 €
	900	11,21 €	9,12 € -2,09 €
	800	9,94 €	8,04 € -1,90 €
	700	8,46 €	6,78 € -1,68 €
	600	6,98 €	5,52 € -1,46 €
	500	5,71 €	4,44 € -1,27 €
380 et moins	4,02 € à 2,97 €	3,00 €	-1,02 € à +0,03 €

GRUPE 2 (Sport Vacances – activités spécifiques)

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2008-2009 base journée	TARIFS au 01/02/2010	écart
Sup. ou égal à 1380	27,81 € (QF 1280)	20,00 €	-7,81 €
EXEMPLES DE TARIFS pour quelques QF selon formule (QF x 0,016) – 2,08	1200	25,70 €	17,12 € -8,58 €
	1100	23,59 €	15,52 € -8,07 €
	1000	21,12 €	13,92 € -7,20 €
	900	18,66 €	12,32 € -6,34 €
	800	16,55 €	10,72 € -5,83 €
	700	14,09 €	9,12 € -4,97 €
	600	11,63 €	7,52 € -4,11 €
	500	9,52 €	5,92 € -3,60 €
380 et moins	6,70 € à 4,94 €	4,00 €	-2,70 € à -0,94 €

GRUPE 3 (Sport Vacances – activités ski)

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2008-2009 base journée	TARIFS au 01/02/2010	écart
Sup. ou égal à 1380	27,81 € (QF 1280)	30,00 €	+2,19 €
EXEMPLES DE TARIFS pour quelques QF selon formule (QF x 0,016) – 2,08	1200	25,70 €	25,44 € -0,26 €
	1100	23,59 €	23,28 € -0,31 €
	1000	21,12 €	20,76 € -0,36 €
	900	18,66 €	18,24 € -0,42 €
	800	16,55 €	16,08 € -0,47 €
	700	14,09 €	13,56 € -0,53 €
	600	11,63 €	11,04 € -0,59 €
	500	9,52 €	8,88 € -0,64 €
380 et moins	6,70 € à 4,94 €	6,00 €	-0,70 € à +1,06 €

**TABLEAU RÉCAPITULATIF AVENANTS FINANCIERS ET CONVENTIONS
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2010**

Nom de l'Association	Référence de la convention et/ou délibération		Subvention fonctionnement 2009	Objet de la subvention 2010 proposée	Montant de la subvention proposée
	Date de la convention	Validité de la convention			
Office Municipal des Sports	14-mai-2009 délibération 24-C017 du 20/04/2009	31-déc.-2011	45 000 €	Activités 2010 - fonctionnement -- 1ère part	36 000 €
ASPTT Grenoble pour sa section Athlétisme	délibération 22-C013 du 25/01/2010	31-déc-2012	31 000 €	Activités saison 2009-2010 - fonctionnement - 1 ^{ère} part	15 500 €
Entente Athlétique Grenoble -EAG-	délibération 22-C013 du 25/01/2010	31-déc-2012	43 500 €	Activités saison 2009-2010 - fonctionnement-- 1 ^{ère} part	20 250 €
GUC Athlétisme	délibération 22-C013 du 25/01/2010	31-déc-2012	44 000 €	Activités saison 2009-2010 - fonctionnement-- 1 ^{ère} part	22 000 €
Aviron Grenoblois	01-avr.-2009 délibération 41-C010 du 23/03/2009	31-déc.-2011	72 000 €	Activités saison 2009-2010 - fonctionnement - 1ère part	54 600 €
Grenoble Basket 38	05-févr.-2009 délibération 20-C027 du 26/01/2009	31-déc.-2011	65 000 €	Activités saison 2009-2010 - fonctionnement - 1ère part	40 000 €
AUESC Bajatière	21-déc.-2009 délibération 34-C020 du 23/11/2009	31-déc.-2012	6 000 €	Section football : Activités saison 2009-2010 - fonctionnement - 1ère part	3 000 €
Union Sportive Abbaye Grenoble Football	12-févr.-2009 délibération 20-C027 du 26/01/2009	31-déc.-2011	35 000 €	Activités saison 2009-2010 - fonctionnement - 1ère part	28 000 €

**TABLEAU RÉCAPITULATIF AVENANTS FINANCIERS ET CONVENTIONS
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2010**

Nom de l'Association	Référence de la convention		Montant de la subvention 2009	Objet de la subvention 2010 proposée	Montant de la subvention proposée
	Date de la convention	Validité de la convention			
Grenoble Gymnastique	16-févr.-2009 délibération 20-C'027 du 26/01/2009	31-déc.-2011	60 000 €	Activités saison 2009-2010 - fonctionnement - 1ère part	30 000 €
GSMH GUC Handball	05-févr.-2009 délibération 20-C'027 du 26/01/2009	31-déc.-2011	83 500 €	Activités saison 2009-2010 - fonctionnement - 1ère part	66 800 €
GUC - JCD	16-févr.-2009 délibération 20-C'027 du 26/01/2009	31-déc.-2011	56 000 €	Activités saison 2009-2010 - fonctionnement - 1ère part	28 000 €
GUC Grenoble Ski	27-févr.-2009 délibération 20-C'027 du 26/01/2009	31-déc.-2011	21 300 €	Activités saison 2009-2010 - fonctionnement - 1ère part	17 040 €
			16 000 €	Soutien aux sportifs de haut niveau	16 000 €
			3 000 €	Coupe du Monde Citadine 2010	3 000 €
				Montant total	36 040 €
Les Brûleurs de Loups de Grenoble Association	15-janv.-2009 délibération 55-C'022 du 15/12/2008	31-déc.-2012	224 500 €	Participation au tournoi annuel jeunes Pee wee au Québec Février 2010 (Direction Relations Internationales) Subvention annuelle 2010 déjà votée : 224 500 €	1 000 €
Grenoble Tennis	16-févr.-2009 délibération 20-C'027 du 26/01/2009	31-déc.-2011	110 000 €	Activités saison 2009-2010 - fonctionnement - 1ère part	50 000 €

CREATION DE POSTE

Cette création correspond à la remunicipalisation des postes d'AGIR INFORMATIQUE n'impliquant aucune incidence financière.

Département	Direction	Service	Poste à créer	Base horaire mensuel	Avis du CTP
Administration Générale et Relations Extérieures	Moyens d'Information	Système d'Information	Ingénieur	151.67 heures	Favorable

TRANSFORMATIONS DE POSTE

Ces transformations concernent des ajustements d'effectifs correspondant aux besoins des services, compte tenu de l'évolution de leurs missions ou de leur organisation.

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer	Avis du CTP
Solidarité	Santé Publique et Environnementale	Santé scolaire	Assistant socio-éducatif	Infirmier	Favorable
Solidarité	Santé Publique et Environnementale	Santé scolaire	Assistant socio-éducatif	Conseiller socio-éducatif	Favorable
Solidarité	Action Territoriale	Antenne 4	Animateur	Rédacteur	Favorable

TAUX - AVANCEMENT DE GRADE - ANNEE 2010

GRADES	2010		Promus - Promouvables
	Nombre de promouvables	Propositions C/AP	
CATEGORIE C			
Filière Administrative			
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe (examen professionnel)	8 lauréats	7	87,5 %
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	45	22	48,89 %
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	15	7	46,67 %
Filière Technique			
Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe (examen professionnel)	36 lauréats	35	97,22 %
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	127	56	44,09 %
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	81	27	33,33 %
Agent de maîtrise principal	30	10	33,33 %
Filière Culturelle			
Adjoint du Patrimoine Principal de 1 ^{ère} classe	2	1	50 %
Filière Sportive			
Opérateur qualifié des activités physiques et sportives	1	1	100 %
Filière Sanitaire et Sociale			
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2 ^{ème} classe	37	18	48,65 %
Filière Police			
Brigadier de Police Municipale	14	3	21,43 %
Brigadier Chef Principal de Police Municipale	13	3	23,08 %
TOTAUX - Catégorie C	409	190	46,45 %

GRADÉS	2010		
	Nombre de promouvables	Propositions CAP	Promus Promouvables
CATEGORIE B			
Filière Administrative			
Rédacteur Principal	34	9	26.47 %
Rédacteur chef (ancienneté – examen professionnel)	40 (dont 13 lauréats)	14	35 %
Filière Technique			
Contrôleur de Travaux Principal (ancienneté – examen professionnel)	32 (pas de lauréat)	8	25 %
Contrôleur de Travaux en Chef	16	5	31.25 %
Technicien Territorial Supérieur Principal	15	4	26.67 %
Technicien Territorial Supérieur Chef (ancienneté + examen professionnel)	6 (pas de lauréat)	1	16.66 %
Filière Culturelle			
Assistant de Conservation 1 ^{ère} classe	8	1	12.50 %
Assistant de Conservation hors classe (ancienneté – examen professionnel)	1 (pas de lauréat)	0	0
Assistant Qualifié de Conservation 1 ^{ère} classe	12	3	25 %
Assistant Qualifié de Conservation hors classe (ancienneté – examen professionnel)	16 (pas de lauréat)	3	18.75 %
Filière Sportive			
Educateur des activités physiques et sportives 1 ^{ère} classe	10	2	20 %
Educateur des activités physiques et sportives Hors Classe (ancienneté – examen professionnel)	13 (dont 6 lauréats)	6	46.15 %
Filière Sanitaire et Sociale			
Assistant Socio-Educatif Principal	4	1	25 %

GRADES	2010		
	Nombre de promouvables	Propositions CAP	Promus Promouvables
Filière Animation			
Animateur Principal	0	0	0
Animateur Chef	1	0	0
Filière Police Municipale			
Chef de Service de Police Municipale de classe supérieure	3	1	33,33 %
Chef de Service de Police Municipale de classe exceptionnelle (ancienneté + examen professionnel)	1 lauréat	0	0
TOTAUX – Catégorie B	212	58	27,36 %
CATEGORIE A			
Filière Administrative			
Attaché Principal (ancienneté + examen professionnel)	14 (dont 3 lauréats)	3	21,43 %
Directeur Territorial	15	1	6,66 %
Administrateur hors classe	1	1	100 %
Filière Technique			
Ingénieur Principal	37	4	10,81 %
Ingénieur en Chef de classe normale	31	8	25,81 %
Ingénieur en Chef de classe exceptionnelle	2	1	50 %
Filière Culturelle			
Conservateur du Patrimoine Chef	1	0	0
Conservateur de Bibliothèques de 1ère classe	1	0	0
Professeur Hors Classe	37	3	8,10 %

GRADÉS	2010		
	Nombre de promouvables	Propositions CAP	Promus - Promouvables
Filière Sportive			
Conseiller des Activités Physiques et Sportives Principal de 2 ^{ème} classe	4 dont 3 lauréats /	1	25 %
Filière Sanitaire et Sociale			
Médecin Hors Classe	8	1	12,5 %
TOTAUX – Catégorie A	151	23	15,23 %
TOTAL GENERAL	772	271	35,10 %